

Aide financière pour participation à un congrès ou une formation

Objectifs

- Permettre aux étudiantes, étudiants et stagiaires postdoctoraux du Centre NUTRISS d'acquérir de nouvelles connaissances liées à leur projet d'étude par la participation à un congrès ou une formation au niveau local, national et international.
- Augmenter la visibilité et le rayonnement du Centre NUTRISS par la présentation de communications orales ou écrites par nos étudiantes et étudiants gradués et nos stagiaires postdoctoraux.

Critères d'admissibilité

- La candidate ou le candidat doit être dirigé par un membre chercheur du Centre NUTRISS.
- Le candidat doit participer à un congrès ou une formation utile dans le cadre de son projet d'étude et dont le sujet s'inscrit dans un des axes de la [programmation scientifique](#) du Centre NUTRISS.
- L'aide financière du Centre NUTRISS ne peut être jumelée à une aide financière provenant de l'INAF.

La présentation d'une communication orale ou écrite à titre de premier auteur est **obligatoire** dans le cadre de la participation à un congrès. Une étudiante, un étudiant gradué ou un stagiaire postdoctoral qui présente une communication orale ou écrite doit se conformer aux exigences suivantes :

Visibilité obligatoire dans le résumé (abstract)

- L'affiliation ou adresse de l'étudiante ou l'étudiant doit mentionner clairement « **Centre de recherche Nutrition, Santé et Société (NUTRISS), INAF, Université Laval** ». Cette affiliation doit être indiquée pour tous les co-autrices et co-auteurs qui sont membres du Centre NUTRISS.

Visibilité obligatoire dans le matériel de présentation

- Communication orale: la diapositive de titre doit inclure "**Centre NUTRISS, INAF, Université Laval**" (en format texte ou logo).
- Communication par affiche: le "**Centre NUTRISS, INAF, Université Laval**" doit être présent et bien visible dans la partie supérieure de l'affiche.

Les logos du Centre NUTRISS sont disponibles [ici](#).

Présentation de la demande

- La demande doit être soumise **au moins un mois avant** la date de début du congrès et doit inclure :
 - Le formulaire de demande rempli par l'étudiante ou l'étudiant et signé par l'étudiante ou l'étudiant et sa directrice ou son directeur de recherche;
 - Une copie du programme préliminaire de l'évènement;
 - Dans le cas d'une présentation dans un congrès, la demande doit également inclure une copie du résumé (abstract) de la présentation tel que soumis au congrès démontrant que la visibilité accordée au Centre NUTRISS et à l'INAF est conforme à toutes les exigences décrites ci-dessus.
- **Maximum un mois après la fin du congrès**, l'étudiante ou l'étudiant doit fournir les preuves justificatives suivantes :
 - Factures pertinentes (frais d'inscription, frais d'hébergement, frais de transport, frais de repas);
 - Dans le cas d'une présentation dans un congrès, la version finale de la communication (orale ou écrite) démontrant que la visibilité accordée au Centre NUTRISS et à l'INAF est conforme à toutes les exigences décrites ci-dessus;
 - Programme officiel du congrès, en identifiant la section dans laquelle la présentation apparaît (s'il y a lieu);

- Il est de la responsabilité de l'étudiante ou de l'étudiant d'effectuer une demande de remboursement de tous ses frais de voyage auprès de l'unité de rattachement de sa directrice ou son directeur de recherche et de fournir le rapport de dépenses. Le montant de l'aide financière sera par la suite versé à la directrice ou au directeur à même cette demande de remboursement.
- **À noter que le non-respect de ces règles annulera le versement de l'aide financière.**

Nature de l'aide financière

- Le Centre NUTRISS remboursera les frais d'inscription encourus par les étudiantes et étudiants des 2^{ème} et 3^{ème} cycles et les stagiaires postdoctoraux qui assistent à un congrès ou une formation en mode virtuel jusqu'à concurrence de 200\$

ou

Le Centre NUTRISS remboursera 50% des frais encourus par les étudiantes et étudiants des 2^{ème} et 3^{ème} cycles et les stagiaires postdoctoraux qui assistent à un congrès ou une formation en présentiel jusqu'à concurrence de 750\$ (p.ex. frais d'inscription, d'hébergement, de transport et de repas);

- L'aide peut être accordée **une fois** au 2^{ème} cycle, **deux fois** au 3^{ème} cycle et **deux fois** au niveau postdoctoral.

- Limite de **1 participation** par période de 12 mois pour les étudiants de 3^{ème} cycle et 1 participation par période de 24 mois pour les stagiaires postdoctoraux.
- L'attribution de l'aide financière se fait selon l'ordre de réception des demandes et en fonction des fonds disponibles pour ce programme.
- L'étudiante ou l'étudiant doit soumettre sa demande au moins un mois avant la tenue du congrès **et** doit soumettre les pièces justificatives maximum un mois après le congrès à Annie Lapointe (annie.lapointe@fsaa.ulaval.ca).